

**Date  
convocation :**  
07 octobre 2024

**Date de la  
séance :**  
15 octobre 2024

**Les membres en  
exercice sont : 35  
Quorum : 19  
Membres présents :  
19  
Membres  
représentés : 2  
(Pouvoirs)  
Total votants : 21**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 octobre 2024

L'an deux mil Vingt-quatre, le 15 octobre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

### ÉTAT DE PRÉSENCE

**COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DU VAL  
BRIARD** **Présents :**  
DUTARTRE Sonia

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE MARNE ET  
GONDOIRE** **Présents :**  
Mme, BONNOT Valérie, M.  
COLAISSEAU Olivier, M DJIGO Alioune,  
Mme DUPRE Isabelle, Mme GENDRE  
Geneviève, M. JAHIER Patrick, M.  
MACLE Claude (suppléant de M.  
SALVAGGIO), Mme PETITOT Michèle,  
M. POTTIER Jacques, M. PUCCINELLI  
Ludovic (Suppléant de Mme TORTRAT),  
M. VOURIOT Sinclair

**VAL D'EUROPE  
AGGLOMÉRATION** **Présents :**  
M. AFFRE Alexandre, M. ARNAUD  
Serge. M. CHARPENTIER David, M.  
GARROUSTE Michel. M. LENGLET  
PATRICK (Suppléant de M. POUPART),  
M. MARSAUD Cyril, M. PITARI  
Francesco

**EXCUSÉS** M. AUVRELE Patrick, Mme BOUARABA  
Saïda, Mme CAPDEVILA Aurore, M.  
CHEVALIER Daniel, M. CHEVALIER  
Luc, Mme CHEVALLIER Sylvia, M.  
COMPARET Philippe, M. DA SILVA  
Manuel, M. FOURNIER Dominique, M.  
GAILLARD Julien, Mme GBIORCZYK  
Anne, M. JOUDRAIN Patrick, M.  
KOLOPP Alain, M. MASSON Alain, m.  
POUPART Antoine, m. SALVAGGIO  
Tony, M. SIMON Laurent, M. TAUPIN-  
GARDIN Patrick, Mme TORTRAT  
Nathalie

#### Pouvoirs :

M. GAILLARD donne pouvoir à M. VOURIOT  
M. DA SILVA donne pouvoir à M. POTTIER



**OBJET : VALIDATION DU DISPOSITIF D'ATTRIBUTION DES TITRES-RESTAURANT  
AU PROFIT DES AGENTS DU SIEMU**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 ;

**Entendu** l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité**

**DECIDE**

- L'octroi, à partir du 01/01/2025, de titres-restaurant au bénéfice des personnels du SIEMU listés dans le règlement joint en annexe,
- La fixation du nombre de titres-restaurant délivrés mensuellement à chaque agent au nombre de jours ouvrables travaillés par agent et par mois,
- La fixation de la valeur faciale du titre-restaurant à 8,50€,
- La participation de la collectivité à 60% de la valeur faciale du titre, le reste étant à la charge de l'agent,
- Le lancement d'un marché à procédure adaptée visant la désignation d'un prestataire en charge de fournir, livrer et gérer les titres-restaurant pour le compte du SIEMU,
- L'approbation des modalités d'octroi des titres-restaurants au sein du SIEMU figurant dans le règlement joint en annexe à la présente délibération,
- L'inscription des crédits correspondants au budget,

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer, au nom et pour le compte du SIEMU, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun,
- Au comptable de la collectivité,

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Le Président,

Sinclair VOURIOT



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agréée E-legalite.com